




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-68**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1257507-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction de la Culture

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2020-24 du Conseil Municipal du 14 février 2020, le renouvellement de la gestion du Grand Théâtre de Provence (GTP) a été attribuée à l'EUURL Mirabeau, sur la base d'une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Selon les modalités financières du contrat de gestion 2021/2026 (Article 25), le montant annuel de la subvention forfaitaire d'exploitation a été fixée à 4 600 000 € (valeur de base 2019), qui fait l'objet de deux mandatements correspondant à 6/12^{ème} au plus tard à la 1^{ère} quinzaine du mois de février et 6/12^{ème} à la première quinzaine du mois de juin de l'année N.

Pour rappel, la subvention forfaitaire d'exploitation 2023 s'était élevée à 5 676 400 € après actualisation.

Selon l'application de la formule d'indexation, indiquée à l'article 27 du contrat de la DSP, et à la parution de la mise à jour des indices d'indexation, le montant de la SFE, pour l'année 2024, s'élève à 5 579 800 € (soit une baisse de 96 600 € par rapport à 2023).

Le contrat prévoit également une subvention forfaitaire d'investissement d'un montant de 200 000 € annuel (valeur de base 2019) qui suit les mêmes modalités de paiement que la subvention forfaitaire d'exploitation.

Pour rappel, la subvention d'investissement 2023 s'était élevée à 216 000 € après actualisation.

Selon l'application de la formule d'indexation, indiquée à l'article 27 du contrat de la DSP, et à la parution de la mise à jour des indices d'indexation, le montant de la SFI, pour l'année 2024, s'élève à 221 800 € (soit une hausse de 5 800 € par rapport à 2023).

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** au titre de l'année 2024, le versement de la subvention forfaitaire d'exploitation, au délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau) selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** au titre de l'année 2024, le versement de la subvention d'investissement, au délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau) selon les modalités décrites ci-dessus.

DL.2024-68 - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA
SUBVENTION FORFAITAIRE D'EXPLOITATION ET DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE
D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2024-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

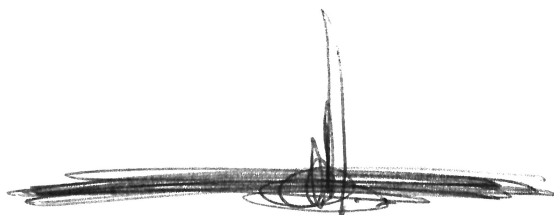
NEANT

N'ont pas pris part au vote

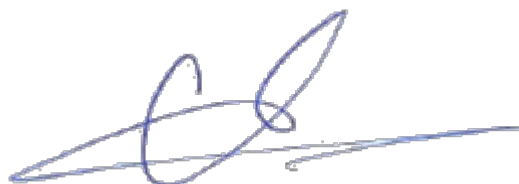
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

